



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-226

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2019

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-06-27-003 - Délégation signature Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (6 pages)

Page 3

Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2019-06-24-006 - Décision du 01/06/2019 portant délégation de signature Elisabeth Gomes-Fernandes, responsable du pôle gestion administrative du personnel (2 pages)

Page 10

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-06-27-003

Délégation signature Hôpitaux Universitaires Paris Nord
Val de Seine

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Adélaïde Hautval, Beaujon, Bichat–Claude-Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° ANADDG 2019-ANA401 2019 – 03 0005 nommant Monsieur Vincent-Nicolas DELPECH à compter du 25 mars 2019 en qualité de directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) et Directeur Préfigurateur du Groupe Hospitalier APHP.7

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 modifié le fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame **Pauline Maisani**, directrice de groupe hospitalier adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Samia Ibégazène**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Samia Ibégazène**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Madame **Aline Coudray**, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,
- Monsieur **Olivier Vilain**, Directeur Adjoint, chargé des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G (4, 5, 6, 8, 9, 31, 32) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, E de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Bandiougou Sow**, adjoint au chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

- Monsieur **Patrick Bodo**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H(1) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Ludovic Tripault, directeur du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Florence Kania, directrice du site Adélaïde Hautval, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Marie Warnier, directrice par intérim du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé
- Madame Florence Kania, directrice du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le Directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Samia Ibégazène, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Madame Hélène Gendreau, Directrice des ressources humaines adjointe, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Pauline Kerignard, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Sylviane Gautrand, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière, Gregory Sofikitis, Adjoint des Cadres Hospitaliers à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Samia Ibégazène ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H(5) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Samia Ibégazène, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines médicales, délégation est donnée à Monsieur Tony Loiseau, attaché d'administration hospitalière, Madame Dalila Flici, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Samia Ibégazène et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Aline Coudray, Directrice Adjointe, chargée des achats et prestations logistiques et du développement durable, délégation est donnée à Madame Fanny Brun Grollier, Technicien Supérieur Hospitalier, Madame Christel Coeurderoy, Technicien Supérieur Hospitalier, Monsieur Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier, Monsieur Ludovic Lebatard, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Madame Christelle Predinas, responsable du service achats, Monsieur Patrick Didier, Technicien Supérieur Hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Aline Coudray et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier Vilain, Ingénieur Général, chargé des investissements, délégation est donnée à Monsieur Arsène Lollichon, ingénieur, directeur des travaux et de la maintenance, Monsieur Anthony Hamon, ingénieur biomédical, responsable des équipements, Monsieur Sébastien Vesseron, ingénieur biomédical, adjoint au Directeur des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Olivier Vilain et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté n° 2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur adjoint, chargé de la recherche, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Madame Audrey Jaffrelo, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G (4, 5, 6, 8, 9, 31, 32) de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe, Monsieur Pierre Rosmorduc, directeur adjoint et Madame Emilie George, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C de l'arrêté directorial n° 2013318-006 susvisé,

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Marie Warnier, Directrice par intérim du site de Beaujon, délégation est donnée à Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines, Madame Karine Corbrion, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marie Warnier a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Marie Warnier, directrice des opérations, Monsieur Alain Bentounsi, Coordonnateur Général des Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Ludovic Tripault, directeur du site Louis Mourier, délégation est donnée à Madame Nathalie Ammar-Khodja, adjointe au directeur des soins, Madame Samia Ibégazène, directrice des ressources humaines, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Ludovic Tripault, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Madame Florence Kania, directrice du site de Bretonneau, délégation est donnée à Madame Aline Coudray, directrice achats, prestations logistiques et développement durable, Maria Devaud, Coordinatrice Générale des Soins, Madame Corinne Tenor, cadre de santé, Madame Maud Vanderbrugghe, Cadre de Santé, Danielle Garel, Attachée Principale d'Administration Hospitalière à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Florence Kania, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Madame Florence Kania, directrice du site Adélaïde Hautval, délégation est donnée Monsieur Ludovic Tripault, directeur des soins, Madame Sylvie Karcher, cadre de santé, Madame Isabelle Nyobe, cadre de santé, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Florence Kania a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Adélaïde Hautval,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Maryline Acrement, Attachée d'Administration Hospitalière
- Soumaya Alili, Directrice d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médicaux Sociaux AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Nasera Athmani Bentahar, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Alain Bentounsi, Coordinateur général des soins
- Elise Berolatti, Directrice de site-Projets Adjointe
- Camille Chinon, Attachée d'Administration Hospitalière
- Christel Coeurderoy, Technicien Supérieur Hospitalier
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Karine Corbrion, Directrice des soins
- Aline Coudray, Directrice Adjointe
- Valérie Courage, Cadre de santé
- Maria Devaud, Coordinatrice Générale des Soins
- Julie Digeon, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Cindy Duchamp, Attachée d'Administration Hospitalière
- Soraya Fekkar, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital Louis Mourier
- Dalila Flici, Adjoint des Cadres
- Danielle Garel, Attachée d'Administration Hospitalière
- Hélène Gendreau, Directrice des Ressources Humaines Adjointe
- Arnaud Giraudet, Directeur adjoint
- Inès Gravey, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Lydia Guillerme, Cadre de Santé
- Anthony Hamon, ingénieur biomédical
- Samia Ibégazène, Directrice Adjointe
- Audrey Jaffrelo, Attachée d'Administration Hospitalière
- Sylvie Karcher, Cadre de Santé

- Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Hamida Nehal, Cadre de Santé
- Sébastien Lioni, Technicien Supérieur Hospitalier
- Pauline Maisani, Directrice Adjointe
- Sabrina Meslem, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Isabelle Nyobe Nlend, Cadre de Santé
- Florence Kania, Directrice Adjointe
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière
- Carole Prevors, Attachée d'Administration Hospitalière
- Saïda Rachid, Cadre de Santé
- Pierre Rosmorduc, Directeur adjoint
- Béatrice Rouyer, Cadre de Santé
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Nathalie Serfas, ingénieur biomédical
- Catherine Tardy, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Fatima Thor, Directrice Adjointe AP-HP mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Ludovic Tripault, directeur des soins
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Marc Vanicatte, Ingénieur Biomédical
- Sophie Viane, Adjoint des cadres Hospitalier
- Marie Warnier, Directrice Adjointe
- Marcel Malor, Encadrant Gestion RH

ARTICLE 6 :

L'arrêté n° 75-2018-11-08-009 du 08 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau) et Directeur Préfigurateur du Groupe Hospitalier APHP.7 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27 Juin 2019

Vincent-Nicolas Delpech

Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2019-06-24-006

Décision du 01/06/2019 portant délégation de signature
Elisabeth Gomes-Fernandes, responsable du pôle gestion
administrative du personnel



Site Paris
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 53 65

Décision du 01/06/2019 portant délégation de signature

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2315-8, L. 2323-16, L. 2323-46, L. 2325-1, et L. 4614-1 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 23 novembre 2017) ;
- Vu la décision du 21 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;

DÉCIDE

Titre I : DELEGATIONS DE SIGNATURE

Article 1

Délégation est donnée à Elisabeth Gomes-Fernandes, responsable du pôle gestion administrative du personnel, pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel :

- la correspondance courante de son service ;
- les demandes d'achats de biens ou de services adressées au Secrétariat général ;
- les validations du service fait ou la réception des biens et services livrés ;
- les ordres de mission du personnel en métropole, emportant validation des états de frais du personnel, les astreintes, les congés, les heures supplémentaires, les demandes de remboursement de frais de déplacement de personnel en France métropolitaine, les primes de poste dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T, l'enregistrement des heures correspondantes aux mandats de représentation du personnel, les bordereaux d'état de charges sociales, l'ordonnancement des dépenses relatives aux cotisations sociales versées par l'établissement public, l'ordonnancement des dépenses et recettes de personnel, dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T.

Article 2

La présente délégation de représentation est consentie pour une durée indéterminée et pourra être révoquée à tout moment.

TITRE II : APPLICATION

Article 1

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

Article 2

Le Secrétaire général et l'Agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

TITRE III : PUBLICATIONS

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le 24/06/2019,

Le Directeur général
Vincent Mazauric

SIGNÉ